

Emprunter du matériel

L'université met à votre disposition du matériel de prêt :



La durée du prêt est limitée à 21 jours.

Pour en réserver un, vous devez utiliser [le service de réservation en ligne](#). Pour y accéder, vous devez utiliser vos identifiant et mot de passe de l'université : cela signifie que vous devez avoir activé votre compte.

Aucune réservation par un autre moyen (en se rendant sur place ou par téléphone) ne sera possible.

Les étudiants sont pleinement responsables du matériel prêté.

En cas de perte, vol ou dégradation, l'étudiant devra rembourser l'université du montant du préjudice selon les modalités suivantes :

75 % du montant d'achat de l'ordinateur neuf, si la machine a moins d'un an ;

50 % du montant d'achat de l'ordinateur neuf, si la machine a plus d'un an et moins de deux ans ;

25 % du montant d'achat de l'ordinateur neuf, si la machine a plus de deux ans.